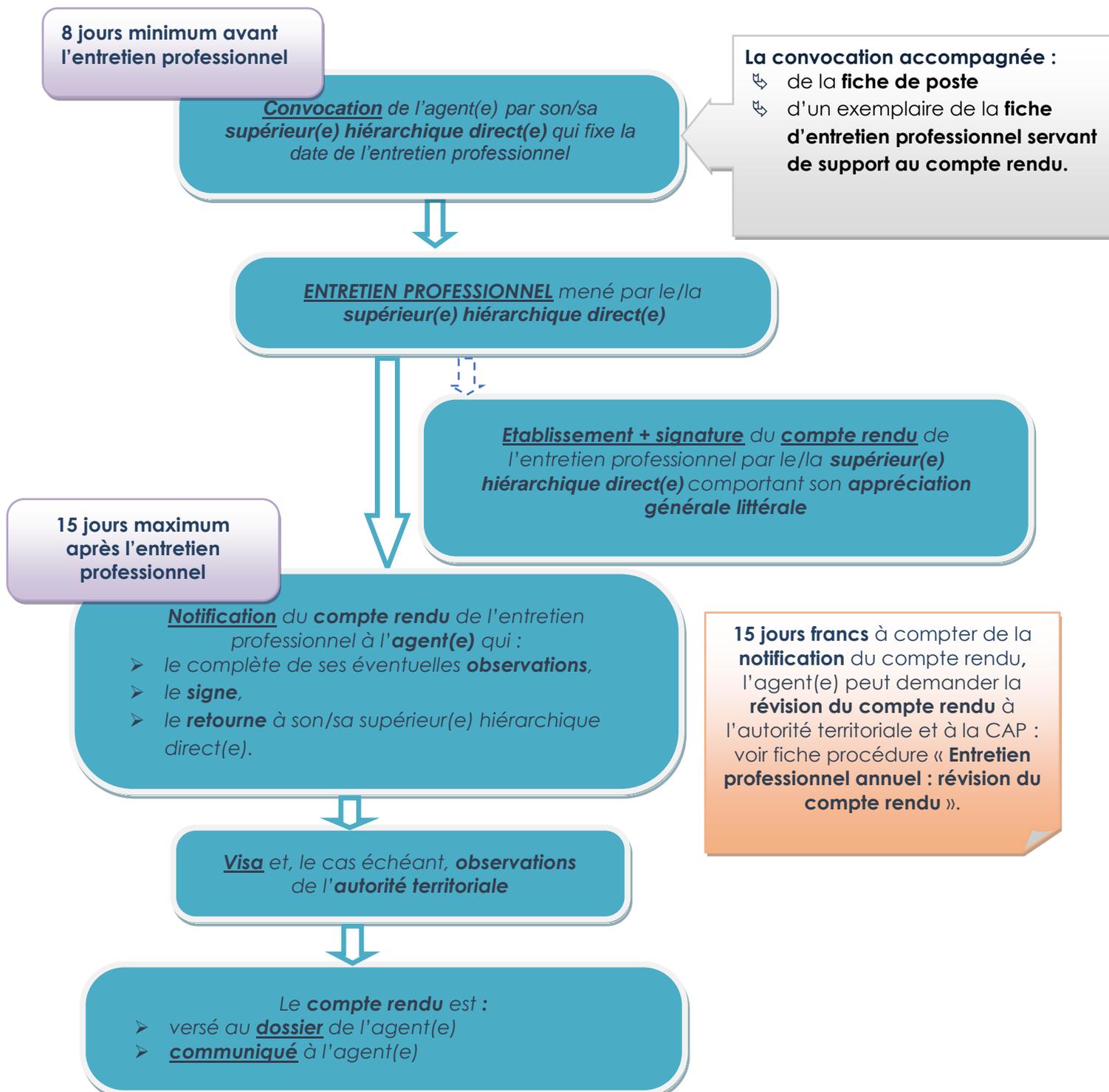


Partie 14 / Annexe : documents relatifs à l'entretien professionnel

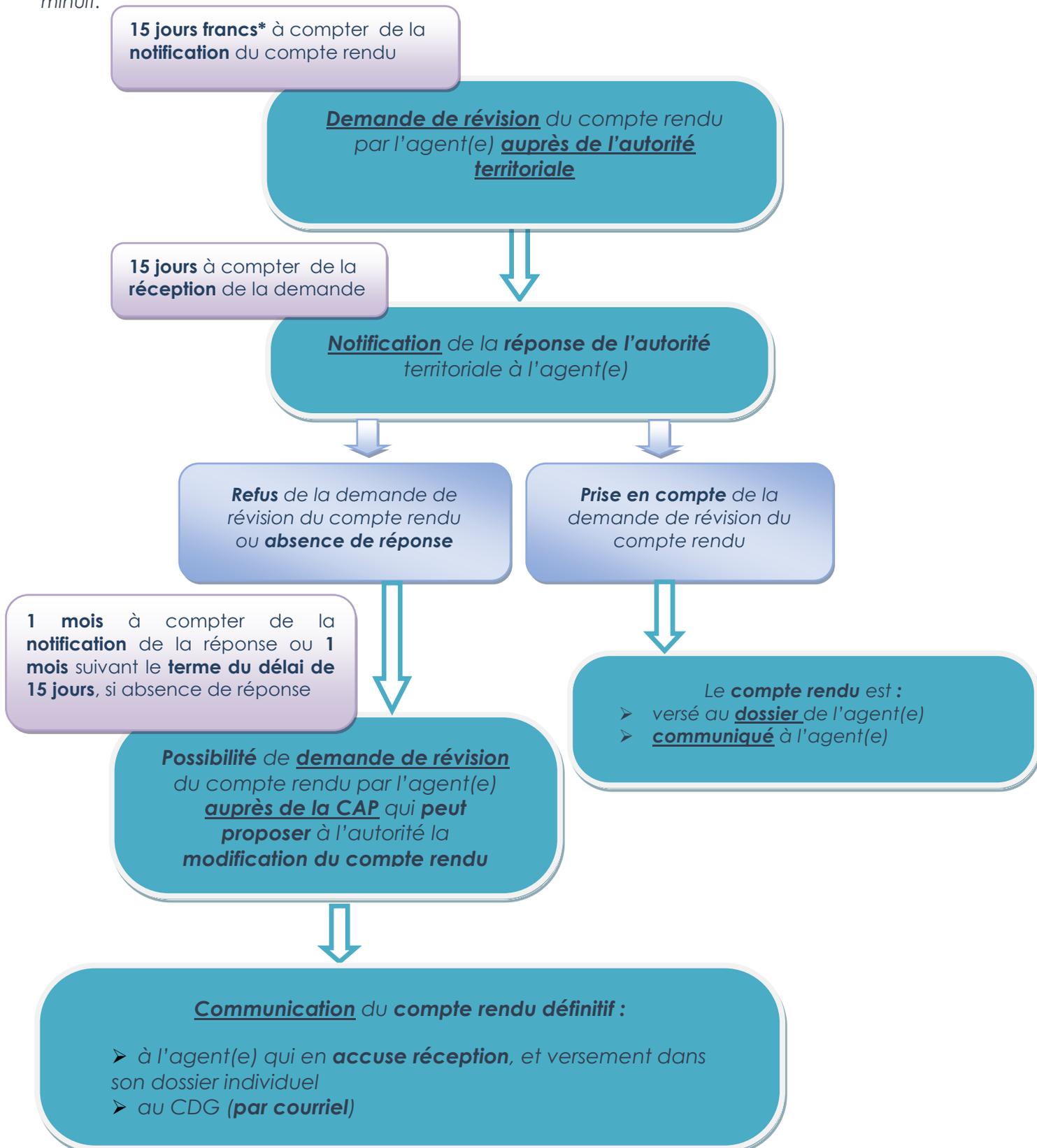
14.1 Les différentes étapes



Cette fiche procédure représente une synthèse des mesures applicables en matière d'entretien professionnel. Les éléments qui y sont présentés sont donnés à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas représenter un résumé exhaustif des dispositions applicables en la matière.

14.2 La révision du compte rendu

***Jour franc** : un délai franc se calcule en ajoutant une unité au point de départ. Ainsi, pour un compte rendu notifié le 10 janvier, la demande de révision devra être déposée au plus tard le 26 janvier avant minuit.



Cette fiche procédure représente une synthèse des mesures applicables en matière d'entretien professionnel. Les éléments qui y sont présentés sont donnés à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas représenter un résumé exhaustif des dispositions applicables en la matière.